



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Meeùs Yves demeurant Chemin des Maréchaux 3 à 1300 WAVRE.

Le terrain concerné est situé Rue de Nivelles, 67 à 1300 Wavre et cadastré division 1, section M n°170W.

Le projet consiste en la régularisation de la transformation d'une maison unifamiliale en cinq appartements et une surface commerciale, et présente les caractéristiques suivantes :

- Rez-de-chaussée : commerce ;
- 1^{er} étage : 1 appartement dans le volume principal et 1 appartement dans le volume secondaire ;
- 2^e étage : 1 appartement dans le volume principal et 1 appartement dans le volume secondaire ;
- 3^e étage et combles : 1 appartement duplex.

L'annonce de projet est réalisée en application de l'article D.IV.40 du Code du Développement territorial : demande impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation.

Le projet s'écarte des prescriptions suivantes du guide régional d'urbanisme relatif aux bâtisses applicables aux zones protégées de certaines communes en matière d'urbanisme (RGBZPU) : construction en zone de cours et jardins.

La consultation du dossier se fera de manière électronique en adressant une demande par e-mail via l'adresse urbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme (personne de contact : Monsieur Radelet), téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

En cas de stricte nécessité, une consultation des documents sur place pourra être organisée uniquement sur rendez-vous. Toute demande de rendez-vous doit être formulée par e-mail à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 12 au 31 août 2020 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

Les mesures particulières de publicité sont suspendues du 16 juillet au 15 août en vertu de l'article D.I.16 du Code du Développement Territorial.

A Wavre, le 29 juillet 2020